

Questions orales

mes d'adaptation aux changements qui se produisent dans le monde. Cette entreprise, comme les autres, survivra si elle devient concurrentielle, si elle produit des biens qui trouvent des acheteurs, et non pas si elle obtient un contrat pour l'aider à se tirer provisoirement d'embaras.

Il faut s'attaquer aux vrais problèmes pour trouver de vraies solutions.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, sur tous les plans, on peut diviser les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié en au moins deux camps: les membres nommés par les conservateurs et dirigés par la présidente, M^{me} Mawani, et ceux qui ont été nommés par les libéraux, l'ami du ministre en tête, M. Schelew.

Il y a eu des fuites de documents, le contenu de conversations confidentielles a été divulgué et la Loi sur la protection des renseignements personnels a été jetée par-dessus bord. Tout ce remue-ménage à la CISR est attribuable au mode de nomination, qui laisse sévir le favoritisme et les querelles politiques.

Le ministre n'admettra-t-il pas qu'il faut affranchir la CISR de tout favoritisme politique et mettra-t-il en place un processus plus digne de confiance pour traiter les demandes des immigrants et des réfugiés?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement a nommé beaucoup de personnes dignes de confiance, expérimentées et intègres. À tel point que le secrétaire de presse du chef du Parti réformiste aurait dit plus tôt cette année, selon le *Toronto Star*: «Beaucoup de Canadiens seront heureux de constater que, en ce qui concerne les nominations, les promesses électorales ont été honorées, car les nominations se font plus en fonction de la valeur des candidats que de leurs relations politiques.»

● (1425)

Le système est tout de même loin d'être parfait. Nous avons proposé un certain nombre de réformes dont l'organisme est maintenant saisi et qui ont été soumises à l'équipe qui revoit les programmes sous la direction du ministre des Affaires intergouvernementales. Si le chef de l'opposition a d'autres recommandations à faire, c'est avec plaisir que nous en prendrons connaissance.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, parlons de l'une de ces nominations. L'ami du ministre, M. Schelew, est accusé d'avoir essayé de forcer des membres de la commission à rendre des décisions qui vont à l'encontre de leur jugement. Lorsqu'on a envisagé de faire enquête, il a essayé d'influencer ses accusateurs au moyen de renseignements que le ministère lui a procurés.

Il y a sûrement là motif à renvoyer cette personne. Le ministre va-t-il demander à son ami de démissionner ou approuve-t-il le comportement de cette personne qu'il a lui-même nommée?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, nous avons été d'une ouverture totale. Lorsque j'ai reçu les allégations, je n'ai rien dissimulé. Je les ai transmises à la présidente de la commission et je lui ai demandé de les examiner.

J'ai reçu le rapport de la présidente, qui formule des recommandations. J'ai demandé au vice-président de commenter ces recommandations, et il m'a répondu. D'ici à la fin de la semaine, nous allons prendre la décision appropriée, en nous fondant sur les faits.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, au cabinet du ministre, l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels semble faire problème.

Hier, le ministre de la Justice a dit qu'il ne pouvait divulguer les détails de l'avis que son juriste a donné au ministre de l'Immigration dans l'affaire Schelew parce que «le ministère de la Justice n'a pas l'habitude de divulguer publiquement les avis qu'il donne aux ministères clients.» Il semble que le ministère de l'Immigration ait au contraire l'habitude de divulguer des renseignements confidentiels au moindre prétexte, surtout lorsque c'est dans l'intérêt de l'ami du ministre.

Je demande donc au ministre de la Justice s'il y a deux normes au Canada quant au respect des renseignements confidentiels, l'une lorsqu'il s'agit de protéger les ministres et l'autre lorsqu'il s'agit de simples citoyens.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je rejette d'emblée ces allégations incendiaires, tendancieuses et dénuées de tout fondement.

Les noms ont été communiqués par un avocat du ministère de la Justice à l'avocat du vice-président. Nous avons demandé un avis juridique au contentieux du ministère de la Justice. Nous avons reçu cet avis et nous avons agi dans le respect de la loi.

* * *

[Français]

LES CHANTIERS MARITIMES

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

En 1986, le gouvernement fédéral demandait au Québec de rationaliser les activités de ses chantiers maritimes. Quarante-vingt-dix pour cent de toute la rationalisation des chantiers maritimes au Canada s'est faite au Québec, ce qui s'est traduit par la fermeture de la Versatile Vickers à Montréal et de Marine Industries à Sorel, entraînant la perte de 1 700 emplois.